



**COMPTE-RENDU DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt septembre à vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Armino GOMES, Maire.

**Etaient présents** : Armino GOMES, Valérie DUVAL, Philippe EXBRAYAT, Dejan GLISOVIC, David FRATINI, Humberto CARVALHO, Grégoire MEYMERIE,

**Absents** : France VAN DEN BURG, Alexandre BONILLA PEREZ, Henri PRÉVOSTEAU,

**Quorum** : 6

**Procurations** : Henri PRÉVOSTEAU donne pouvoir à Philippe EXBRAYAT  
France VAN DEN BURG donne pouvoir à David FRATINI

Ordre du jour :

I. Nomination du secrétaire de séance .....	2
II. Validation du Compte-rendu du conseil municipal du 19/06/2024 .....	2
III. Création de poste adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe.....	2
IV. Achat d'une tondeuse autoportée et son plan de financement .....	2
V. Facturation Boulangerie.....	2
VI. Désignation référent déontologie.....	3
VII. Projet jardin du souvenir .....	3
VIII. Renouvellement d'assurance statutaire pour les agents territoriaux .....	3



## I. Nomination du secrétaire de séance

Grégoire MEYMERIE est nommé secrétaire de séance.

## II. Validation du Compte-rendu du conseil municipal du 19/06/2024

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2024 est validé à l'unanimité.

## III. Création de poste adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Mr le Maire expose au conseil municipal que le contrat de l'agent technique arrive à échéance le 12 novembre 2024. Il travaillait sur un poste provisoire et il est nécessaire de créer un poste permanent afin d'assurer la pérennité de l'entretien de la commune.

Le maire propose de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe sur la base de 28h par semaine à compter du 13 novembre 2024.

Le recrutement se fera via la voie légale de publication d'un mois minimum sur emploi territorial.

Mr EXBRAYAT fait un point sur l'agent Mr Cortet et s'entretiendra avec semaine 39 sur la volonté réciproque de poursuivre ou non la mission.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour la création de poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.**

## IV. Achat d'une tondeuse autoportée et son plan de financement

Mr le Maire expose au conseil municipal le besoin de remplacer la tondeuse autoportée actuelle qui est vieillissante. Le prestataire Chartres Motoculture a été sollicité pour faire une offre.

Un devis pour une tondeuse ISKEKI SLE122H110 au tarif de 5014.80 € est proposé avec un plan de financement :

Tarif TTC 5014.80 €

Tarif HT 4179 €

FDC 2089.50 €

Autofinancement 2925.30€

Le montant de l'achat sera à inscrire au budget 2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'achat et le plan de financement de la tondeuse autoportée.**

## V. Facturation Boulangerie

Le Maire expose au conseil que le distributeur de baguettes fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> septembre et



propose au conseil municipal d'offrir la première mensualité de location.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'exonération de première mensualité de location.**

## VI. Désignation référent déontologie

Le Maire expose qu'en application du décret du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et de l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret, l'article R. 1111-1-A du Code général des collectivités territoriales attribue à l'organe délibérant de la collectivité le soin de désigner un référent pour leurs élus. Par la présente délibération, il est proposé de désigner le même référent que celui de Chartres métropole, à savoir Madame Emilie Moysan-Jeannard, Maître de conférences en droit public. Elle est désignée intuitu personae et ne peut déléguer cette mission. Son statut indépendant, impartial et ses connaissances juridiques lui confèrent les qualités indispensables attachées à une telle fonction. Il est désigné pour une durée d'un an. Une lettre de mission sera transmise au référent déontologue pour cette période.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Madame Emilie Moysan-Jeannard comme référent déontologue**

## VII. Projet jardin du souvenir

A la suite du conseil du 15 mars où Mr EXBRAYAT et Mme DUVAL jugeaient les tarifs des prestataires excessifs afin de réaliser un jardin du souvenir, il leur a été demandé de faire une proposition afin de proposer un lieu de dispersion des cendres des défunts. Les incinérations ont concerné trois familles ses quatre dernières années et le Maire souhaite proposer une solution autre que les concessions pour les familles qui ne veulent de concession en pleine terre ou bien qui n'en ont pas les moyens. Certaines familles en ont émis le souhait et il est de notre rôle d'élu de traiter ces demandes.

Mr EXBRAYAT n'a pas encore de devis mais expose la réalisation qui sera faite et sera en mesure de nous présenter un projet fini au prochain conseil.

Mme DUVAL s'interroge sur le fait de l'utilité de celui-ci précisant que ce n'est pas obligatoire et demande une possibilité de facturation au même titre que les concessions pour la dispersion des cendres.

Le maire va se renseigner quant à la législation et ce point sera à l'ordre du jour au prochain conseil.

## VIII. Renouvellement d'assurance statutaire pour les agents territoriaux

Le Maire expose que le contrat d'assurance statutaire arrive à échéance le 31/12/2024 et qu'il convient de le renouveler pour une durée de 3 ans comme précédemment.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire dans les mêmes conditions.**

**L'ordre du jour étant épuisé le conseil est levé à 20h45**

Mairie de Santeuil, 2 rue de la mairie 28700 SANTEUIL

☎0237240149 ✉mairie.santeuil@wanadoo.fr